



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MARS 2021

Mairie de Groissiat

Présents : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

Excusés : Madame Magalie Gaillot. Monsieur Hervé Amiot.

Secrétaire de séance : Madame Pascale AMORIM.

Date de convocation : 17 mars 2021

Approbation du compte rendu de la séance du mardi 23 février 2021

Compte rendu des décisions du Maire

Madame le Maire explique que ces dernières semaines ont été consacrées aux demandes de devis et aux recherches de possibilités de subventions.

Comptes rendus des commissions

1/ Commission finances – juridique – informatique :

Finances :

. Point sur les factures. Trésorerie toujours largement positive.

. Présentation du budget primitif soumis au vote du conseil du 23 mars. Ce point sera développé plus loin dans les délibérations.

2/ Commission travaux – forêt :

Parking mairie : Travaux en cours, la partie décapage et reprise des tuyaux pour évacuations eaux pluviales est réalisée. Intervention COLAS pour préparation et enrobé semaine 12.

Toit école : Suite aux différentes analyses du toit actuel, les retours sont unanimes, elles font état de malfaçons anciennes qui entraînent des fuites à différents endroits et qui ont endommagé la couverture, mais pas la charpente.

Des solutions pour réparer pourraient s'envisager mais aucun artisan ne peut / veut s'engager sur la tenue dans le temps de reprises du toit actuel, cette solution n'est donc pas viable dans le temps, d'autant qu'elle avait déjà été exploitée sans résoudre le problème durablement.

Par conséquent, nous nous orientons vers la réfection totale de la couverture, le dossier est avancé, afin de solliciter les aides de l'Etat voire d'autres Collectivités pour entrevoir une exécution cet été, sous réserve des conditions sanitaires et météo.

Réfection bureau accueil pour une meilleure organisation des services et un accueil optimal : les devis sont établis afin de monter dossier pour obtenir des aides de la Région.

Forêts : Mme Galletti de l'ONF a présenté le bilan de l'année 2020 avec en complément un comparatif depuis 2013 et la mise en place du plan d'aménagement sur 20 ans, ainsi que le budget 2021.

Pour la ligne téléphonique d'Ijean, une visite d'ORANGE avec l'ONF a eu lieu sur le terrain et un nouveau tracé plus adapté a été défini. Ce tracé devrait normalement être validé, ORANGE doit faire un écrit.

L'ONF s'occupe de la partie parcelles communales et ORANGE va contacter les propriétaires privés (3 différents).

Chantier fibre Apremont, le chantier devait débuter vendredi 19/03 mais le démarrage a été décalé du fait de la neige tombée semaine dernière.

Signalétique : Des panneaux sont à remplacer, un devis a été demandé, la commande sera passée prochainement pour une mise en place par nos agents d'ici fin du 1^{er} semestre.

En parallèle, les marquages au sol vont être repris cette semaine sur l'ensemble de la commune.

3/ Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social :

Scolaire :

Le conseil d'école a eu lieu mardi 16/3 en visioconférence. La Directrice signale 4 enfants positifs Covid 19 dans l'école. La contamination s'est faite dans le cercle familial. Les parents des enfants considérés comme cas contacts ont été prévenus afin d'appliquer le protocole de confinement. Les autres parents ne sont pas informés car le protocole appliqué au sein de l'école est strict. Les classes ne se croisent pas hormis à la cantine où les distances et le port du masque sont bien respectés donc le risque de contamination faible.

Les séances de piscine commencées le 11 décembre et qui concernaient les élèves de grande section, CP et CE1 ont pris fin le 15 janvier en raison de l'application des restrictions sanitaires.

La municipalité finance un intervenant pour l'apprentissage à la bonne conduite d'un vélo aux élèves de CE1 jusqu'au CM2. Les séances se dérouleront du 5 mars au 28 mai.

Une classe découverte est envisagée du 1^{er} au 4 juin en Ardèche pour les CE2-CM1 et CM2. Le projet est bien avancé et les activités réservées. Il manque l'accord pour les nuitées qui dépendra de la situation sanitaire. Ce voyage est financé par le Sou des écoles, les familles et la municipalité à concurrence d'un tiers chacun, soit 90€. En cas d'annulation, tous les frais engagés seront remboursés.

Les plus petits partiront en voyage scolaire sur une journée dans une ferme pédagogique et sur un parcours sportif.

Pas de fermeture de classe envisagée à la rentrée, 7 CM2 partiront au collège mais 6 nouveaux élèves sont inscrits en petite section. L'école comptera 101 élèves (contre 103 cette année),

Mme le Maire a annoncé que le toit de l'école devrait être entièrement refait pendant les vacances d'été sous réserve des conditions sanitaires voire des intempéries. Par la suite, des travaux de remise en état seront effectués à l'intérieur du bâtiment une fois que l'étanchéité sera assurée.

Un budget important sera également destiné au numérique, dans le cadre du plan de relance : changer quelques tablettes, acheter de nouveaux PC et tableaux interactifs. Le budget est à l'étude.

Chalet des livres :

Malgré l'affichage stipulant que tout dépôt de livres en nombre doit impérativement passer par la Mairie, nous constatons que les étagères sont très chargées et que certains livres tombent. La commission décide de remettre des étagères supplémentaires ainsi que des butées en bout de rayons pour éviter les chutes. Un rayon « enfants » sera identifié et placé à portée des plus jeunes. En plus des visites occasionnelles des membres de la commission, nous demanderons aux agents intervenant dans le parc de vérifier régulièrement l'état du chalet et de nous prévenir s'il faut intervenir pour trier et ranger. Dès que les rayons supplémentaires seront posés, une séance de tri sera organisée avec quelques volontaires de la commission.

Fleurissement :

Après avoir étudié les photos des plantations de l'année dernière, la commission souhaiterait profiter du passage du Tour de France sur le territoire pour fleurir aux couleurs de l'évènement, et apporter une nouvelle note au fleurissement.

Déborah Beauchesne propose en parallèle de faire participer les élèves de l'école à la création de décorations, type fanions. La Directrice sera contactée pour participer à cette initiative.

Nous souhaitons associer davantage les agents à cette opération afin de trouver ensemble de nouvelles idées, simples mais efficaces, une réunion de travail est prévue.

Les membres de la commission souhaitent que les plantations soient plus variées et plus fournies. Un power point récapitulatif est en cours de création pour orienter les agents chargés de planter. Nous porterons une attention particulière à l'arrosage en choisissant des plantes robustes et en mettant en place un paillage.

Certains bacs à fleurs seront changés essentiellement au niveau du cimetière et de la Place St Cyr pour s'harmoniser avec les évolutions récentes de ces espaces.

4/ Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté :

Point défense incendie :

Nous avons reçu différentes offres pour nous accompagner dans la mise en place de notre schéma communal de défense incendie. La société SAUR qui est un partenaire historique de la commune a pu faire une offre concurrentielle et sera en principe retenue.

Incivilités :

Une bande dessinée nous a été proposée spontanément par un de nos concitoyens sur ce sujet préoccupant des incivilités et du manque de civisme. La commission a émis un avis favorable pour l'utilisation de celle-ci comme support de communication. Une demande va être faite à l'auteur nous autorisant à l'exploiter.

Village propre :

En plus de nos concitoyens, des associations ont l'habitude de participer à cette belle opération. Comme chaque année, nous avons demandé leur aide à la société de pêche ainsi qu'à la société de chasse. L'association environnementale « Vert comme Terre » a déjà mené des actions sur notre commune et nous souhaiterons les associer davantage, d'autant qu'un de leurs membres actifs habite Groissiat.

Du fait de la fermeture des cinémas actuellement, nous avons cherché d'autres options que les habituelles places de cinéma offertes aux enfants. Nous envisageons d'offrir un plant de fleurs, en relation avec la saison, l'environnement.

Une réunion d'information à destination du conseil municipal par un intervenant spécialisé sera organisée le mardi 27 avril à 18h30 pour présenter le principe du **Plan communal de Sauvegarde**.

Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

Approbation du compte de gestion exercice 2020 – Budget Principal

Les résultats du compte de gestion 2020, relatifs au budget principal, ont été établis par le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Oyonnax et font ressortir les résultats suivants :

	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	283 934.82	0.00	-76 451.73	0.00	207 483.09
Fonctionnement	619 840.62	0.00	417 672.66	0.00	1 037 513.28
TOTAUX	903 775.44	0.00	341 220.93	0.00	1 244 996.37

Au vu de ces résultats, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le chef du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, et de déclarer qu'il n'appelle ni observations, ni réserves. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Approbation du compte administratif exercice 2020 – Budget Principal

Les résultats du compte administratif 2020, relatifs au budget principal s'établissent ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie d'Oyonnax qui en ont confirmé les valeurs, conformes aux comptes du receveur, comptable de la Commune de Groissiat.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		283 934.82		619 840.62		903 775.44
Opérations de l'exercice	125 644.78	51 222.05	873 184.43	1 290 857.09	998 829.21	1 342 079.14
TOTAUX	125 644.78	335 156.87	873 184.43	1 910 697.71	998 829.21	2 245 854.58
Résultats de clôture		209 512.09		1 037 513.28		1 247 025.37
Restes à réaliser	88 751.49				88 751.49	
TOTAUX CUMULES	214 396.27	335 156.87	873 184.43	1 910 697.71	1 087 580.70	2 245 854.58
Résultats définitifs		120 760.60		1 037 513.28		1 158 273.88

Considérant que les résultats de clôture du compte administratif au 31/12/2020 concordent avec ceux du compte de gestion au 31/12/2020, compte de gestion approuvé par délibération du 23 mars 2021,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Pascale AMORIM assure provisoirement la présidence après que Madame le Maire se soit retirée de la salle des délibérations.

Au vu de ces résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus.

Affectation du résultat 2020 : budget principal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, le vingt-trois mars 2021, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **417 672.66 €**

Compte tenu des résultats 2020 et des crédits d'investissements 2020 reportés au budget primitif 2021, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	
Résultat de fonctionnement	
. Résultat de l'exercice	417 672.66 €
. Résultats antérieurs reportés	619 840.62 €
. Résultat à affecter	= 1 037 513.28 €
Solde d'exécution d'investissement	
. D 001 (besoin de financement)	
. R 001 (excédent de financement)	209 512.09 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	88 751.49 €
Excédent de financement	
Excédent de financement	= 120 760.60 €
Affectation	
. Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
. Report en investissement R 001	209 512.09 €
. Report en fonctionnement R 002	1 037 513.28 €

Adoption du budget primitif 2021 : Budget Principal

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2021 et procède à sa lecture.

En fonctionnement, on note une stabilité des prévisions en dépenses et en recettes. Les subventions accordées sont maintenues par rapport aux années précédentes. Une subvention supplémentaire est accordée au sou des écoles au titre du voyage des CE2-CM1-CM2 qui aura peut-être lieu en juin sous réserve de l'évolution favorable des recommandations sanitaires.

En investissement, en restes à réaliser 2021, on note la reprise des crédits pour :

- . la réfection du parking et de l'accès de la mairie avec une enveloppe prévisionnelle supplémentaire de 8 000 € soit 28 000 € au total.
- . les aménagements du cimetière dont le columbarium pour 30 000 € au total.
- . les travaux d'investissements programmés par l'ONF pour 8 751.49 €.
- . les travaux de réfection de l'école dont la toiture avec une enveloppe de 120 000 € supplémentaires soit 150 000 € au total.

Pour les nouveaux investissements, des enveloppes sont prévues pour du matériel informatique à l'école avec possibilité d'obtention d'une subvention (50 à 70%) dans le cadre du plan de relance lié au numérique, des travaux d'aménagements des bureaux du secrétariat de mairie, de la signalétique à divers endroits de la commune, l'acquisition de matériel pour le service technique, le renouvellement d'une partie du matériel d'illumination, et si nécessaire l'achat d'une tente de réception, le démarrage des études de la réfection et sécurisation de la rue Jobin depuis le carrefour de la Mairie jusqu'à la voie ferrée. Une opération liée à l'installation de matériel de vidéoprotection est ouverte.

Une enveloppe d'équilibre, pour le moment non affectée, est prévue.

Madame le Maire rappelle que l'approbation des résultats de l'exercice 2020 avec vote du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 lors de la présente séance permet la reprise des résultats 2020 au budget primitif 2021.

Le conseiller aux décideurs locaux des services de la direction générale des finances publiques, nous a adressé le document de valorisation financière et fiscale 2020 et a porté une appréciation très positive sur la qualité de la gestion financière de notre collectivité.

Ainsi, la balance générale s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

Dépenses

Fonctionnement 2 247 055.87 €
Investissement 1 473 806.18 € dont 88 751.49 € de restes à réaliser.

Recettes

Fonctionnement 2 247 055.87 €
Investissement 1 473 806.18 € dont 0.00 € de restes à réaliser.

Au vu de cette présentation, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2021 avec affectation des résultats définitifs 2020.

Taux d'imposition 2021 : taxes foncières

Madame le Maire explique qu'à compter de 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les Communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

En remplacement de la THRP, les communes percevront donc la part départementale 2020 de 13.97 % de TFPB complétée ou diminuée par l'application d'un coefficient correcteur.

Par ailleurs, à compter de 2021, la base d'imposition de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements industriels est réduite de moitié. Cette disposition conduira à une diminution de moitié de la cotisation des établissements industriels. Une compensation sera assurée par l'Etat.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne donc une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Avec la disparition de la THRP, le nouveau taux pivot devient celui de foncier bâti : à savoir le taux du foncier bâti communal majoré du taux départemental.

Madame le Maire explique que chaque commune peut augmenter ou baisser son nouveau taux de TFPB (taux communal + taux départemental) mais précise que la part communale de TFPB n'a pas augmenté depuis de nombreuses années et qu'une telle augmentation n'apparaît pas nécessaire en 2021.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les taux suivants pour l'année 2021 :

	(Pour mémoire) Année 2020	Année 2021
Taxe d'habitation	Néant	Néant
Taxe Foncière propriété bâti	8.38	8.38 (taux communal inchangé) + 13.97 (transfert taux du département) = 22.35
Foncier non bâti	76.54	76.54

Projet de réfection totale de la toiture de l'école communale : demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Madame le Maire explique que des problèmes récurrents de fuites de la toiture en zinc à un pan de l'école ont été constatés.

Plusieurs spécialistes ont analysé l'état du toit (Agence départementale d'Ingénierie 01, charpentiers couvreurs) et tous sont parvenus aux mêmes conclusions de malfaçons sur ce toit :

- . problème d'orientation des joints debout par rapport au vent dominant
- . montage ne permettant pas au matériau d'absorber les dilatations, ce qui a entraîné des fissures de celui-ci.
- . problème de condensation non traité
- . zones de recouvrement trop faibles à certains endroits.

Des réparations ont été effectuées en 2019 mais le problème perdure et empire surtout. C'est la raison pour laquelle la solution de faire réparer par un artisan zingueur n'est pas envisageable.

Des dégâts, de plus en plus nombreux et visibles, ont été constatés à l'intérieur du bâtiment et il devient donc urgent de traiter le problème de façon définitive.

Plus aucune possibilité de faire jouer des garanties relatives aux travaux initiaux n'est envisageable.

Par conséquent, la seule solution est de refaire entièrement la couverture.

Plusieurs matériaux ont fait l'objet de chiffrages et le remplacement par une couverture à joint debout en Alu Préfa apparaît comme la plus pérenne avec une garantie de 40 ans.

Grâce à cette solution, outre l'étanchéité, un gain de 10 à 20 % de consommation énergétique pourra être réalisé dans un premier temps, en attendant une seconde étape d'isolation et de réfections diverses à l'intérieur du bâtiment

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 99 882.31 €. La réalisation de ces travaux est envisagée en juillet et août 2021, période durant laquelle l'école est inoccupée.

Le plan de financement est le suivant :

- . demande de subvention DETR : 50 % du total soit 49 941.00€
- . autofinancement : 49 941.31 €

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . d'approuver la réalisation de cet aménagement, ses modalités de financement et son plan de financement prévisionnel.
- . de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- . de l'autoriser à passer toutes opérations utiles dans le cadre de ce dossier et notamment le dépôt des demandes de subvention au titre de la DETR.

Approbation du projet d'aménagement des bureaux d'accueil et du secrétariat de la mairie et demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commission travaux étudie depuis plusieurs semaines un projet d'aménagement des bureaux d'accueil et du secrétariat de la mairie situés au rez-de-chaussée du bâtiment.

En effet, une réorganisation de l'agencement est nécessaire à plusieurs égards :

- . pour une mise en conformité de l'accueil des personnes à mobilité réduite avec l'aménagement de la banque d'accueil et l'installation d'une porte automatique à l'entrée du bureau d'accueil.
- . pour améliorer la sécurisation de l'accès à l'accueil de la mairie par l'installation d'un visiophone à la porte principale de la mairie.
- . pour une meilleure coordination du service administratif en rapprochant les deux agents pour assurer une meilleure communication et donc améliorer la qualité du service rendu au public.
- . pour améliorer l'ergonomie des postes de travail.
- . pour améliorer la confidentialité lors de certains rendez-vous.
- . pour réduire la consommation énergétique avec l'installation de matériels performants : éclairages LED d'une part et chauffages électriques dernière génération d'autre part.

Après consultation des divers corps de métiers, l'enveloppe globale nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 42 282.63 € HT à laquelle il convient d'ajouter une marge de 10 % pour imprévus soit 46 510.89 € HT.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider ce projet et de l'autoriser à demander une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Informations communales et communautaires

. Communales

- . Rappel des réglementations aux exploitants de locaux professionnels ZI du Marais. Des contrôles par les autorités compétentes vont être effectués.
- . Information sur un futur projet immobilier à Alex : une parcelle a été défrichée rue Georges Pompidou. Une opération immobilière d'initiative privée doit voir le jour mais le permis n'a pas encore été déposé. Nous savons seulement qu'il s'agira d'une opération mixte entre habitat individuel, collectif et locatif social.

. Communautaires

- . Point sur le dossier « chats errants » : les premières collectivités « pilotes » ont lancé l'opération. Un retour des premiers résultats sera fait prochainement.
- . Finitions de la voie douce : le mobilier urbain va commencer à être installé (bancs, poubelles et signalétique notamment)

Questions diverses

. Prochaines commissions :

- Finances – Affaires juridiques – Informatique : mardi 20 avril à 18h30.
- Travaux – Forêt : à définir
- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication : à définir.
- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté : à définir.

. Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 03 mai à 19h00

Le conseil municipal du mardi 08 juin est avancé au lundi 07 juin en raison de la coïncidence avec le conseil d'école.

Suivent les signatures du registre et la séance est levée à 21h30.

**Le secrétaire de séance
Pascale AMORIM**

